

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU
9 OCTOBRE 2017

Membres en exercices : 30 titulaires
30 suppléants

Membres présents : 14 titulaires
8 suppléants

Délibération n°305 du Comité syndical

1. Approbation du procès verbal du comité syndical du 3 juillet 2017

Le procès verbal du 3 juillet 2017 a été adressé à tous les membres du comité syndical le 7 juillet 2017. Il est soumis à l'approbation de ses membres.

*Le comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Approuve le procès-verbal du comité syndical du 3 juillet 2017.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le 17 OCT. 2017

La publication le 17 OCT. 2017

Strasbourg, le

17 OCT. 2017

Le Président
Robert HERRMANN

